

ABONNEMENT.

Saumur :

En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

En un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restriction dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

SAUMUR

7 Décembre 1882.

BULLETIN

La guerre au cléricalisme que les républicains déclaraient avec tant d'éclat, en protestant de leur respect pour la Religion, n'était qu'un prétexte pour masquer leur haine contre toute idée religieuse.

Les naïfs qui s'étaient laissés prendre à ces trompeuses paroles, ont dû être promptement désabusés. Après la guerre aux congrégations, nous avons eu la guerre aux chapelles, la guerre aux Croix, la guerre aux écoles chrétiennes. Nous avons aujourd'hui la guerre au nom de Dieu lui-même.

On se rappelle les faits qui se sont passés, il y a quelques mois, dans plusieurs cours d'assises où des jurés et des témoins refusèrent avec ostentation de prêter serment, parce qu'ils ne croyaient pas à l'existence de Dieu. La formule du serment blessait leur conscience, prétendaient-ils. En même temps, les journaux radicaux faisaient tapage, et une proposition de loi tendant à la suppression du serment judiciaire était déposée par un groupe d'énergumènes de la Chambre. C'était évidemment une campagne préparée de longue main dans le but de froisser les consciences par de nouvelles attaques.

La Chambre des députés n'osa pas supprimer radicalement le serment judiciaire, elle eut une sorte de respect humain, et, par une de ces transactions ineptes, dont elle a le secret, elle se contenta de rayer le nom de Dieu de la formule sacramentelle, sans s'apercevoir que du même coup elle détruisait le serment, qui emporte dans son essence même l'idée religieuse. Elle vota également l'enlèvement des emblèmes religieux du prétoire. La haine du Crucifix est décidément la maladie incurable des républicains.

Le Sénat avait à se prononcer lundi dans cette grave question. Elle a donné l'occasion à M. Allou de faire ses débuts à la tribune du Luxembourg. L'éminent avocat a défendu avec l'autorité que lui donne sa pratique du barreau la formule si grande et si belle du serment actuel. Il en a montré toute la majesté et a prouvé, en termes éloquents, le tort que sa suppression porterait à l'accusé.

Mais une des raisons qui a certainement le plus frappé la majorité du Sénat, a été sans nul doute la démonstration de l'inutilité du projet de loi et du dommage que son adoption porterait à nos institutions judiciaires. « Nous avons fait, a-t-il dit, assez de concessions aux partis extrêmes ; il convient d'en faire quelques-unes aux consciences honnêtes et aux esprits droits et généreux. » De telles paroles trouveront-elles un écho dans le cœur de ces hommes que l'esprit de parti aveugle et qui malgré tout ne seront jamais que des hommes d'opposition ?

Pour répondre à M. Allou, il fallait un autre orateur que M. Devès. Ce mauvais ministre, à la voix désagréable, à la parole difficile, ne parle même pas français. Sentant sans doute son incontestable infériorité, M. Devès s'est constamment retranché derrière les anabaptistes, répétant sans cesse que, puisqu'on admettait que les anabaptistes ne prennent pas Dieu à témoin, on ne pouvait non plus admettre que les libres-penseurs fussent forcés de jurer dans la formule actuelle.

Le ministre de la justice ne réfléchissait pas qu'il n'y a pas parité dans la situation. Quand on demande à un homme appartenant à une croyance qui a sa forme caractérisée de serment religieux de prêter un serment conforme à des principes religieux différents, nous comprenons l'hésitation, elle est inspirée par un sentiment respectable. Mais le libre-penseur, quel intérêt peut-il avoir, puisqu'il ne croit à rien ?

La discussion prend au Sénat une tournure sérieuse ; espérons que la Chambre haute comprendra l'inutilité et le danger de

mesures aussi basses et aussi mesquines que la modification du serment judiciaire.

Les déficits.

Tout est déficit dans l'administration républicaine.

Sous le prétexte de mieux faire que leurs devanciers, les successeurs des 363 ont engagé le Trésor de la France au-delà de ce qu'il pouvait. Les ministres des finances, des travaux publics et de l'instruction, particulièrement, ont agi comme des gens qui ne savent pas compter. On a ouvert une quantité de chantiers et commencé des travaux extraordinaires qu'on ne peut pas continuer parce que la caisse est à sec. Conséquence : des masses d'ouvriers vont se trouver dans la misère. On ne pourra pas tenir les promesses qu'on leur avait faites avant les élections.

On a poussé, dans des proportions extraordinaires, à la construction de nouvelles écoles. Et voici que nombre de communes, s'étant laissés prendre aux promesses des députés qui leur disaient que la caisse des écoles serait toujours pleine, et qu'il n'y avait qu'à demander pour obtenir des subventions, voici que ces communes se sont engagées dans des dépenses qu'elles ne peuvent mener à bien. Et l'Etat se déclare impuissant à venir à leur secours. Le budget de l'instruction publique est plus chargé que les ressources du budget ne le comportent.

La gauche est complètement affolée. Les uns recommandent l'économie ; les autres disent que reculer c'est un aveu d'impuissance. Mais si l'on vote les fonds nécessaires, c'est le déficit.

Que deviennent, au milieu de ces querelles, les dégrèvements d'impôts dont on faisait tant de bruit avant que le budget de 1883 fût à l'ordre du jour ?

De même que l'exagération des travaux publics, l'exagération des dépenses de l'instruction publique est le produit de la passion politique. Il était facile d'économiser tout en obtenant de grands résultats. Il n'y avait qu'à profiter de l'aide apportée à l'in-

struction par des milliers d'écoles congréganistes. On a mieux aimé quintupler sans résultat utile, et en violant la liberté de conscience et le droit des familles, les dépenses de l'Etat, des départements et des communes par la laïcisation des écoles primaires. Et la République a voulu prendre sur ses épaules une charge qu'elle n'est pas capable de porter. Et son impuissance est telle qu'elle va être obligée de reculer, après s'être avancée, et de manquer aux promesses qu'elle a faites.

C'est piloyable et honteux ; mais c'était fatal.

Chronique générale.

M. le ministre de l'instruction publique a annoncé avant-hier à la Chambre qu'il aurait l'honneur de présenter au Président de la République un décret supprimant les aumôniers dans les écoles normales primaires, et la Chambre a rayé du budget un crédit de 100,000 fr. affecté au service de l'aumônerie, malgré les éloquents protestations de M^r l'évêque d'Angers.

La pensée qui a inspiré cette suppression, M. Douvaux s'est bien gardé de l'indiquer, mais, avec une franchise maladroite, M. Clovis Hugues a suppléé au silence du ministre.

« Soyons francs, s'est écrié l'enfant terrible de l'extrême gauche, nous voulons donner à la République des instituteurs qui soient dans la tradition révolutionnaire ».

A la bonne heure, voilà qui est clair. On veut nous donner des instituteurs décidés à corrompre la jeunesse, à propager les doctrines de la libre-pensée, à étouffer dans les âmes de nos enfants les saintes et nobles croyances, à fonder par l'école le règne de l'athéisme.

Dans la voie où elle s'est engagée, nous doutons que l'Université puisse gagner en force, en autorité, en popularité et en prestige. En déclarant la guerre à Dieu, elle s'est mise au ban de la France chrétienne et s'est

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLIS.

Le lendemain, Henri se promenait à cheval dans la forêt de Tonques.

Par une échappée du feuillage, son regard, plongeant dans le val qui s'abaisse vers la mer, tomba tout à coup sur la villa Aubertin.

— Ah ! fit-il en soupirant, si j'avais su... si je l'avais rencontrée plus tôt !

En ce même moment, dans le lointain, un bruit joyeux de rires et de chansons.

— Au diable la sensiblerie !... voilà ce qu'il me faut, s'écria le vicomte.

Et chassant, écartant les branchages qui faisaient irruption dans l'étroit sentier, il piqua droit aux éclats de rire.

Sur ce même chemin, ayant quelque avance, une escorte paysanne marchait rapidement.

Taille fine, pied lest, allure dégagée. Sous son fichu rouge, où se jouait la brise, des épaules éclatantes de blancheur ; sous son bonnet de coton, quelques folles mèches de cheveux blonds que le

soleil transformait en cheveux d'or.

— Tiens ! c'est Suzon ! Bonjour, Suzon.

— Votre servante, monsieur Henri... bien des honnêtetés...

— Est-ce toi, Suzon, qui risais ?

— Hélas ! non... je n'en ai guère envie. Vous savez bien, Nicolas...

Le vicomte n'en entendit pas davantage. Il était déjà reparti au galop.

— Au revoir, Suzon !... La suite de tes chagrins d'amour au premier numéro. Ce qu'il me faut, c'est de la joie !...

Quelques instants plus tard, il débouchait sur ce charmant plateau, dans cette délicieuse clairière où s'élève le Chalet, rendez-vous favori des cavaliers trouvilleuses.

Là, des ombrages séculaires, des masses de verdure et de fleurs, un féérique point de vue d'où l'œil embrasse à la fois la forêt, les vallées, la Seine, le Havre, l'Océan.

Près des écuries, plusieurs voitures dételées. De l'une d'elles, un jeune domestique extrayait des provisions. Livrée toute neuve et de couleurs voyantes.

— Eh l'ami !... Bah !... c'est Nicolas !

Nicolas, plus important que jamais, saluant avec grâce :

— Je suis flatté que monsieur le vicomte m'ait reconnu. Comme monsieur le vicomte peut voir,

mes vœux sont comblés, et je compte bien n'en pas rester là, car mademoiselle la baronne Marcassite, ma maîtresse...

— Marcassite ! s'écria le vicomte, gageons que c'est à son côté qu'on rit !... Où est-elle ?

— A la fontaine, où toute sa société déjeune en ce moment. Mais je dois faire observer à monsieur le vicomte...

Déjà Henri courait vers la fontaine.

— Pas causeur, ce vicomte ! grommela dédaigneusement Nicolas. Mais achovons de remplir mon panier. Gâteaux, biscuits, champagne, liqueurs... ; c'est tout... mais pas mal lourd... ouf !... Sans compter que je pourrais flétrir ma livrée et mes insignes... Tiens, tiens ! qu'est-ce que je vois là-bas ?... Une villagoise... Si je lui faisais porter ça ?... si je me faisais servir à mon tour... Eh ! la fille !

La paysanne, qui passait à l'autre extrémité de la clairière, se retourna vivement. Tout aussitôt, ce double cri se croisa dans l'air :

— Nicolas !

— Suzon !

Elle accourut, et se campant devant lui d'un ton de reine offensée :

— Bonjour, monsieur Nicolas...

Lui, tâchant d'esquiver l'explication :

— Bonjour, bonjour, petite...

Elle, lui barrant le chemin :

— Pardon ! faut que je te cause. Tu n'es pas un prince ?...

— Eh !... j'en ai du moins l'air...

— Toi ?... T'as l'air d'un singe.

— Mademoiselle Suzon !...

— Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Tu dois te rappeler mon dernier mot d'il y a trois mois. Les trois mois sont révolus. Voici le chemin de la mairie, voici ma main. Veux-tu ?

— Nous verrons ça... Je ne dis pas non... plus tard...

— Merci... je m'attends plus... et vais te prouver sur l'heure qu'on peut se passer de toi.

— Comment ?...

— Porte ton panier... tu vas voir...

Nicolas se mit en chemin, retournant la tête de temps en temps pour regarder Suzon, qui, gaillardement, résolument, le suivait. Cependant, le vicomte était arrivé à la fontaine.

La fontaine Virginie, tous ceux qui connaissent Trouville la connaissent. Dans un fond boisé de toutes parts, sous de grands hêtres, au milieu d'un tapis d'herbe, un gracieux bassin naturel où s'épanche le cristal d'une source. Tout à l'enlour, des lianes fleuries, des guirlandes sauvages. Ce jour-là, tout un essaim de jeunes femmes en toilette ultra-tapageuses. Forcés petits chapeaux emplumés, vareuses et caracos de coupes excentriques, rubans et ceintures au vent, jupons ga-

LA GAZETTE D'ANJOU, journal artistique, littéraire, illustré (2^e année), a repris sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la Gazette d'Anjou publie les photographies des principaux artistes de la troupe.

Prix du numéro sans photographie, 25 centimes; avec photographie, 25 centimes.

LES ALMANACHS POUR 1883.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée, l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas né-

gliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat*, du *Marin* et du *Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grandes. Si, pour les répandre, nous avons l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les donnons à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en place-rait bien vite un nombre considérable d'exem-

plaires et le bien se ferait sur une vaste échelle. Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Fur-

terberg.

L'ATELIER. — LE LABOUREUR. — LE SOLDAT. — LE MARIN, 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE COIN DU FEU, 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde
3 %	80 95	80 55	Est	730	730	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	432 50	431
3 % amortissable	81 15	81 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1590	1585	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	502	Est	363 75	460
4 1/2 %	109 50	109 50	Midi	1170	1183	— 1865, 4 %	524	520	Midi	368	368 75
5 %	114 85	114 95	Nord	1900	1915	— 1869, 3 %	404	404 75	Nord	372	372
Obligations du Trésor	507	507	Orléans	1255	1260	— 1871, 3 %	395	394	Orléans	372	372
Obligations du Trésor nouvelles	511	514	Ouest	780	780	— 1875, 4 %	510	510	Ouest	370	370
Bons de liq. départementaux	527 50	528 75	Compagnie parisienne du Gaz	1570	1585	— 1876, 4 %	510	510	Paris-Lyon-Méditerranée	380	380
Banque de France	5440	5400	Canal de Suez	2400	2410	Dép. de la Seine, emprunt 1857	242 50	242 50	Paris-Bourbonnais	369	369 50
Comptoir d'escompte	1000	1000	C. gén. Transatlantique	410	420	Bons de liquid. Ville de Paris	518	517 50	Canal de Suez	580	581 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1360				Obligations communales 1879	492 50	332 50			
Crédit de France	105	115									
Crédit mobilier	400	400									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 13 novembre 1882)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTEUIL-BELLAY						MONTEUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes												
6	45												
8	25												
1	32												
3	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR					
9 heures	26 minutes												
8	21												
9	37												
12	48												
4	44												
10	24												

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Extrait de jugement de séparation de biens.

Par jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, la dame Marie Marcadeux, épouse du sieur Jules Dupuy, commerçant, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine, ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le six décembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

(682) BEAUREPAIRE.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 17 décembre 1882, à midi et demi,

A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS,

UNE MAISON A USAGE D'AUBERGE

Située à Saumur, rue de la Visitation, n^o 44.

Comprenant bâtiment d'habitation avec servitudes et cour.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le samedi 9 décembre 1882, à 1 heure après midi,

A Saumur, sur la place de la Bilange,

D'UNE VOITURE AMÉRICAINE FORMANT CALÈCHE.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (680) Ch. MILLION.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883.

UNE BELLE MAISON

Située à Brézé,

Actuellement occupée par M. LECOMTE, notaire.

Cour, servitudes et jardin bien arborés.

S'adresser à M. GAUTIER, propriétaire à Brézé. (650)

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE demande un petit clerc sachant bien lire et écrire.

ON DEMANDE un domestique âgé d'une trentaine d'années.

S'adresser chez M. Louis DUVAN, négociant à Varrains. (626)

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion.

0^o75 dans toutes Pharmacies.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A SAUMUR.

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,

Le dimanche 14 janvier 1883, à midi:

1^o LE CLOS DU GRAND-TERRFORT, planté de vigne, situé commune de Bagnaux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties;

2^o UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur.

S'adresser: soit à M. ROBIN-MUSSET, qui habite la maison; soit à M. TAVERAU, expert à Bagnaux; soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

BELLE MAISON

A Saumur, à l'angle de la rue Grande et de la rue Dacier.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Alsace, en face le collège Saint-Louis,

Avec jardin, remise et écurie.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. BRECHET. (685)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le lundi 18 décembre 1882, à une heure, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1883:

1^o GROUPE. — Métaux.

2^o GROUPE. — Fers et tôles.

3^o GROUPE. — Fil de fer.

4^o GROUPE. — Charbons.

5^o GROUPE. — Ingrédients divers.

6^o GROUPE. — Tissus.

7^o GROUPE. — Bois divers.

8^o GROUPE. — Cuir divers.

9^o GROUPE. — Accessoires de sellerie.

10^o GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, (634) DAUVERNE.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

En vente chez tous les libraires:

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

A VENDRE

D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec Jardins,

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.